

MASCLAT

Une agricultrice témoigne des difficultés du métier

P. 10



53 séances ont déjà été organisées depuis 2024. / DR.

Seniors : l'activité physique adaptée se renforce

Le dispositif, gratuit et sur prescription médicale, séduit de plus en plus de seniors et s'étend désormais à neuf communes du sud du territoire.

Bouger, oui, mais de façon encadrée et adaptée. Dans le sud du Lot, l'activité physique adaptée poursuit son déploiement à destination des seniors, grâce au partenariat renforcé entre l'UFOLEP 46 et la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Sud Lot. Objectif : répondre aux besoins des personnes de plus de 60 ans présentant des fragilités musculaires, tout en luttant contre la sédentarité et l'isolement. Accessible uniquement sur prescription médicale du médecin traitant, le dispositif débute par une évaluation réalisée par un masseur-kinésithérapeute. Les participants peuvent ensuite intégrer des séances hebdomadaires encadrées par des professionnels spécialement formés à l'activité physique adaptée. Au-delà du bénéfice physique, ces ren-

dez-vous sont aussi des temps de convivialité, favorisant le lien social entre habitants d'une même commune. Le programme contribue à prévenir les chutes, renforcer l'autonomie, repérer les fragilités et encourager le dépistage, grâce à l'implication conjointe des professionnels de santé et de l'entourage. Depuis 2024, 263 séances ont déjà été organisées, bénéficiant à plus de 70 personnes. Neuf communes du Sud Lotois sont aujourd'hui concernées : Cahors, Castelnau-Montratier, Lalbenque, Parnac, Limogne, Catus, Prayssac, Sauzet et Lamagdelaine. Financées par la commission des financeurs, les séances sont entièrement gratuites. Quelques places restent disponibles dans certains groupes, toujours sur prescription médicale.

MÉTÉO DU JOUR

MATIN. Une matinée très fraîche mais ensoleillée
Température : De -9 à -3 °C

APRÈS-MIDI. Le soleil continue de briller
Température : De -1 à 2 °C

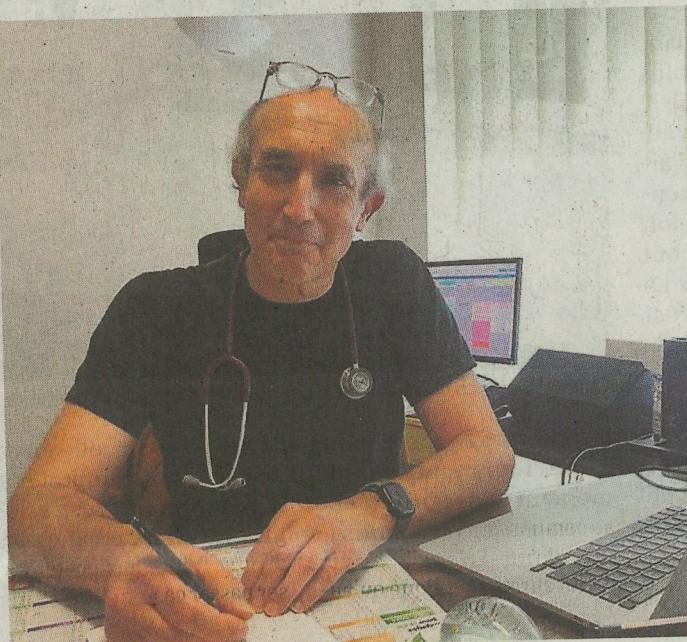
CE SOIR. Très nuageux
Température : De -5 à -2 °C

Prévisions jusqu'à 7 jours au 0 899 70 37 24 (0,34€/min)

CAHORS

L'hôtel Terminus, plus de cent ans d'histoire

P. 11



Olivier Darreyre, président du syndicat MG France dans le Lot, sera en grève. / Photo autorisée pour La Dépêche du Midi

Des médecins généralistes du Lot en grève aujourd'hui

Un préavis de grève de dix jours, entre le 5 et le 15 janvier, a été déposé par une intersyndicale de médecins libéraux. Dans le Lot, certains médecins généralistes partagent les revendications.

Les portes de plusieurs médecins libéraux lotois seront fermées toute la semaine. Médecins généralistes, ophtalmologues, radiologues, gynécologues... La liste du nombre de praticiens appelés à se mettre en grève, entre le 5 et le 15 janvier prochain, est longue. Le motif de leur mécontentement ? La loi de financement de la Sécurité sociale, votée le 16 décembre dernier, qui cumule des décisions contraignantes pour les médecins libéraux et certaines, qui pénalisent directement les patients. En toile de fond, les praticiens veulent défendre leur profession, leur liberté d'exercice et surtout... la Sécurité sociale.

« On va tout droit vers le modèle des États-Unis. J'ai vraiment peur pour la Sécurité sociale », accuse Étienne Delmas, qui travaille depuis deux ans à la maison de santé Les Oliviers, à Lamagdelaine. Ce qui l'indigne, entre autres, un objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) insuf-

fisant, des sanctions en cas de non-alimentation du dossier médical partagé (DMP) sur l'espace santé ou encore le projet de loi relatif à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales. Avec ce dernier, certains médecins seraient contraints de limiter leurs prescriptions médicales, y compris les arrêts maladie.

« Nous sommes le bouc émissaire »

C'est probablement ici que le bât blesse le plus. « On va nous limiter dans nos prescriptions médicales en fonction de certains quotas. Certains médecins, qui dépassent un nombre d'arrêts de travail par rapport

à leurs confrères, ne pourront plus en prescrire. Sauf que cela dépend de la patientèle. Ça pose un vrai problème déontologique », s'indigne Olivier Darreyre, médecin généraliste à Vayrac et président du syndicat MG France dans le Lot. Ce projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, doit être discuté en séance publique à l'Assemblée nationale, le 13 janvier prochain. Sur ce point, Olivier Darreyre, qui pose ses mots avec fermeté, complète : « Ils vont faire comment ? Ils vont les envoyer vers d'autres collègues qui pourront leur prescrire un arrêt ou ils leur diront qu'ils sont désolés. Si on prescrit un arrêt ou tel

médicament c'est pour une raison ! »

Derrière cet exemple, le malaise semble plus diffus. Depuis quelques années, les grèves et les mobilisations des praticiens de santé se multiplient. « J'ai une sensation globale que c'est la panique. La Sécurité sociale coûte cher mais c'est pour une raison. Sauf qu'on a l'impression que c'est la faute des prescripteurs. Nous sommes le bouc émissaire », souffle Olivier Darreyre.

« Les médecins vont être considérés comme des délinquants »

L'autre point qui les indigne : le dossier médical partagé (DMP). En somme, cet outil ressemble à un carnet de santé numérique, qui pouvait, avant le vote de la loi, être ou ne pas être utilisé par les praticiens. Non seulement, ils sont désormais contraints de l'utiliser mais seront également sanctionnés si cela n'est pas fait. « Ceux qui ne l'utilisent pas risquent des sanctions financières pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. Le problème c'est que beaucoup de médecins n'arrivent pas à l'utiliser. L'outil n'est pas du tout intuitif ! », reprend le président du syndicat MG France dans le Lot. Les médecins vont être considérés comme des délinquants ! » A noter que le Conseil constitutionnel a censuré l'article instaurant cette sanction financière.

Juliette Rigaud

« Je ne veux pas être salarié d'une mutuelle »

En plus de la limitation des prescriptions médicales selon des quotas et le dossier médical partagé, les médecins généralistes ne se sentent pas écoutés. Ils déplorent aussi la baisse des moyens dans le secteur de la santé.

La grogne persiste. En plus de ces deux mesures (présentées ci-dessus) sur lesquelles certains médecins insistent, il en existe d'autres, notamment, le non-remboursement des médicaments prescrits par des médecins non conventionnés. Et surtout, le sentiment de ne pas être entendus. « On travaille avec la Sécurité sociale par une convention. Aujourd'hui, elle est piétinée. Une convention, normalement c'est deux personnes autour d'une table. Là, c'est l'Etat qui décide de tout un tas de choses de son côté », précise Étienne Delmas, qui



La maison de santé Les Oliviers pourrait être fermée du 5 au 15 janvier. / DDM - Marc Salvet

« ne représente aucun syndicat ». Derrière cette loi de financement de la Sécurité sociale, ce qu'il déplore surtout, c'est une baisse croissante des moyens alloués à la santé. « L'augmentation des financements de la Sécurité sociale est plus basse que le taux d'inflation. Il y a une meilleure augmentation du côté des mutuelles », ajoute-t-il. Pour toutes ces raisons, lui et son confrère l'as-

surent : ils seront fermés la semaine prochaine. Étienne Delmas précise qu'il assurera les consultations prioritaires et urgentes, qu'il ne peut se permettre d'annuler. Mais désormais, il envisage le pire : « J'aime mes patients mais j'ai une vision au long cours. Je ne veux pas dans cinq ans devoir être salarié d'une mutuelle. Ce serait un cauchemar ! »

J.R

GRAMAT

Succès pour le dernier marché aux truffes de 2025

P. 14

01-001-8